



LE STATUT UNIFIÉ

LES EXCLUS, LES DÉSHÉRITÉS, LES LAISSÉS POUR COMPTE.....

Le comité technique du statut unifié a été convoqué le 5 octobre 2017, soit plus d'un an après celui qui s'est tenu en 2016.

A l'ouverture de la séance, en préambule, les organisations syndicales ont demandé à l'administration si des réponses concrètes seraient apportées aux demandes syndicales réitérées depuis plusieurs années, en vue de tenir compte de la spécificité du statut unifié et de répondre au blocage de rémunération et de carrière des agents, à savoir :

- La hausse des taux de promotion
- La modification des grilles indiciaires
- La revalorisation des régimes indemnitaires

*Aucune proposition concrète et chiffrée n'a été présentée par l'administration.
RIEN*

A part nous informer que ces dossiers demandent du temps dans leur élaboration, que des courriers dont nous n'avons jamais eu communication auraient été adressés au Secrétariat Général du Ministère...

RIEN, RIEN, DU VENT

En outre, lors du dernier CT, les organisations syndicales avaient souhaité qu'un représentant du Ministère soit présent lors de ce CT afin de lui exposer la situation bloquée subie par les agents :

PERSONNE = L'HOMME INVISIBLE, INEXISTANT comme les propositions de l'administration.

**Un comité qui se tient par pure obligation des textes, sans proposition, sans dialogue social =
Vos représentants ont dit STOP et ont quitté la séance.**

Des écarts de rémunération importants, parfois très importants, existent entre agents des différents statuts (fonctionnaires et statut unifié) exerçant pourtant des tâches strictement identiques !

Même si nous avons apprécié le discours de la présidente du CT Statut unifié qui déclare être consciente des écarts de rémunération existants et vouloir y remédier, il est temps d'en finir avec les discours d'intention.

**Madame la Présidente, les agents du statut unifié attendent des améliorations
concrètes...avant d'avoir tous fait valoir leur droit à la retraite !...**

A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL

**Les agents du statut unifié ne veulent plus servir de variable
d'ajustement budgétaire au mépris de leur valeur
professionnelle.**